

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

ÉFAI – 020408 – AFR 64/004/02

Action complémentaire sur l'AU 107/02 (AFR 64/002/02 du 8 avril 2002)

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

CRAINTES POUR LA SÉCURITÉ

ÉRYTHRÉE Yosef Mohamed Ali (h), rédacteur en chef de *Tsigenay*
Amanuel Asrat (h), rédacteur en chef de *Zemen* (Temps)
Seyoum Tsehaye (h), photographe éditeur indépendant, ancien directeur de la télévision publique érythréenne
Temesgen Gebreyesus (h), reporter à *Keste Debera* (Arc-en-ciel)
Matthewos Habteab (h), rédacteur en chef de *Meqaleh* (Écho)
Dawit Habtemichael (h), rédacteur en chef adjoint de *Meqaleh*
Medhanie Haile (h), rédacteur en chef adjoint de *Keste Debera*
Dawit Isaac (h), reporter à *Setit*, citoyen suédois
Fessahaye Yohannes (« Joshua ») (h), reporter à *Setit*
Said Abdulkadir (h), rédacteur en chef du magazine *Admas*

Londres, le 25 juin 2002

Les autorités érythréennes n'ont apporté aucune réponse aux appels urgents qui leur ont été adressés concernant le sort des 10 journalistes nommés ci-dessus. Ces hommes ont été conduits par des membres des forces de sécurité dans des lieux de détention inconnus le 3 avril, après avoir observé une grève de la faim pendant trois jours au poste de police n° 1 d'Asmara, la capitale de l'Érythrée.

On ignore s'ils poursuivent leur jeûne de protestation ou s'ils l'ont interrompu, que ce soit volontairement ou sous la contrainte (il est notamment possible que les autorités les nourrissent de force). Amnesty International avait appris de source non officielle que Dawit Isaac avait été conduit à l'hôpital le 3 avril, mais elle ne dispose d'aucune autre information le concernant.

Ces hommes étaient des collaborateurs ou des dirigeants de huit journaux indépendants, publiés chaque semaine en langue tigrinya. Ils ont été arrêtés en septembre 2001, après que leurs journaux eurent été frappés d'interdiction pour avoir publié des articles critiques à l'égard du gouvernement. Amnesty International considère ces hommes comme des prisonniers d'opinion, incarcérés au seul motif de leurs activités journalistiques légitimes.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

C'est en 1997 que huit journaux indépendants ont été autorisés à fonctionner parallèlement aux médias d'État en Érythrée, dans le cadre du régime extrêmement contraignant prévu par la Loi relative à la presse. Le 18 septembre 2001, le gouvernement a interdit tous les organes de presse indépendants. Les hommes nommés ci-dessus ont été appréhendés quelques jours plus tard, après avoir protesté contre la fermeture de leurs publications. Parallèlement, 11 membres de premier plan du parti au pouvoir, le Front populaire pour la démocratie et la justice (FPDJ), dont trois anciens ministres des Affaires étrangères, ont été appréhendés également le 18 septembre 2001. Ils avaient publié une lettre ouverte adressée au président Issayas Afeworki en mai 2001, demandant des réformes démocratiques et l'amélioration de la situation des droits humains. Les autorités n'ont toujours pas révélé où ils se trouvaient, ni quelle était leur situation. Ils n'ont pas été présentés aux autorités judiciaires ni inculpés, bien que le président Issayas Afeworki les ait accusés de trahison à l'Assemblée nationale en février dernier.

Depuis septembre 2001, cinq autres journalistes travaillant pour la presse gouvernementale comme pour les médias indépendants ont été placés en détention au secret dans des lieux inconnus. Plus de 20 journalistes ont fui l'Érythrée, ce qui place ce pays au premier rang de ceux qui violent les normes internationales relatives à la liberté de la presse dans le monde.

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en anglais ou dans votre propre langue) :

– dites-vous profondément préoccupé par la sécurité des dix journalistes nommés ci-dessus, qui sont détenus au secret dans des lieux inconnus ;

– demandez instamment aux autorités de révéler ce qu'il en est de la grève de la faim qu'avaient entamée ces journalistes, et de fournir des précisions sur leur état de santé et leur situation à l'heure actuelle ;

– appelez les autorités à leur permettre de recevoir la visite de leurs proches, d'avocats, et de médecins de leur choix, ainsi que de représentants d'organisations internationales humanitaires ou de défense des droits humains, telles que le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) ;

– exhortez les autorités à les libérer immédiatement et sans condition, en soulignant que ces hommes sont des prisonniers d'opinion qui n'ont ni eu recours à la violence ni prôné son usage.

APPELS À :

Président :

His Excellency Issayas Afewerki
President of Eritrea
Office of the President
PO Box 257, Asmara
Érythrée

Fax : + 291 1 125123

Formule d'appel : *Dear President,* / Monsieur le Président,

Responsable de la police :

Brigadier-General Mussa Raba
Commissioner of Police
Ministry of Internal Affairs
PO Box 1223, Asmara
Érythrée

Fax : + 291 1 122135

Formule d'appel : *Dear Commissioner,* / Monsieur,

COPIES :

Ministre de l'Information :

Mr Naizghi Kiflu
Minister of Information and Culture
Ministry of Information and Culture
PO Box 242, Asmara
Érythrée

Fax : + 291 1 124647

Ministre de la Justice :

Ms Fawzia Hashim
Minister of Justice
Ministry of Justice
PO Box 241, Asmara
Érythrée

Fax : + 291 1 126422

ainsi qu'aux représentants diplomatiques de l'Érythrée dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

APRÈS LE 6 AOÛT 2002, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -
Vous trouverez les documents en français sur LotusNotes, rubrique ÉFAI - IS documents
Vous pouvez également consulter le site Internet des ÉFAI : www.efai.org*